

UCPa
FORMATION

BAFA BAFD



**ANIMER
ENCADRER
FORMER
PARTAGER**



Retrouvez toute notre programmation sur
www.ucpa-formation.com

Nos formations sont à partir de



300€
en externat

410€
en internat

L'animation en Accueil Collectif de Mineurs : un engagement dans l'animation volontaire !

Une formation pour accompagner les enfants et les adolescents vers l'autonomie et la citoyenneté à travers la découverte d'activités ludiques, sportives et culturelles.

“ Les + UCPA

- La possibilité d'effectuer un cursus complet à l'UCPA ;
- Des activités culturelles et/ou sportives ;
- Des temps de réflexion éducatifs et pédagogiques ;
- Des outils de formation spécialisés créés et développés pour vous accompagner tout au long de votre parcours ;
- Une grande diversité de matériel et d'ouvrages pédagogiques, pour mener à bien vos animations ;
- Des formations organisées exclusivement sur des sites adaptés ;
- Des approfondissements et des qualifications BAFA couvrant l'ensemble du champ de l'animation ;
- Une équipe pédagogique composée de formateurs BAFA, BAFD et de diplômés d'État ;
- Une habilitation nationale BAFA/BAFD délivrée par le Ministère chargé de la Jeunesse.



OFFERT pour chaque inscription en formation générale, l'ouvrage "Devenir animateur BAFA", écrit par les équipes de formateurs UCPA et édité par les Éditions Amphora.
Plus de 200 pages consacrées à l'animation en accueil collectif de mineurs.

“ Notre projet de Formation



FÉDÉRER LE PUBLIC AUTOUR DE LA NOTION DE PLAISIR

- Favoriser la convivialité et la tolérance des différences de chacun ;
- Assurer une pédagogie de la réussite et favoriser la progression de chacun ;
- Amener le stagiaire à se faire plaisir dans l'apprentissage ;
- Apprendre au stagiaire à susciter l'envie auprès de son public.

FAVORISER LA PRISE DE RESPONSABILITÉS ET LA COOPÉRATION DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

- Contribuer à rendre le stagiaire responsable, conscient de ses droits et devoirs ;
- Favoriser la libre expression, l'écoute et la prise de décision ;
- Investir le stagiaire dans la vie collective et son organisation ;
- Concourir à l'acquisition d'une autonomie en situation de responsabilité.





DÉVELOPPER UN LIEN PERMANENT ENTRE LES FORMATIONS ET LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

- Consolider un maillage entre les différentes entités de l'UCPA ;
- Permettre le contact direct avec une réalité d'encadrement ;
- Favoriser la cohérence de formation entre les différentes étapes des cursus de formation.

APPORTER DES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

- Transmettre aux stagiaires des caractéristiques du public et des problématiques associées ;
- Amener le stagiaire à conduire ses actions en cohérence avec le projet pédagogique ;
- Former le stagiaire à l'évolution de la réglementation.

VALORISER LA CONNAISSANCE DU MILIEU NATUREL, ET L'ATTITUDE ÉCO-CITOYENNE

- Faire découvrir et comprendre l'environnement à travers des projets expérimentaux ;
- Ancrer la globalité du stage dans une démarche éco-responsable en incluant les moments de vie quotidienne ;
- Respecter l'environnement tout en le préparant pour des actions pédagogiques.



BAFA **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**



Accessible à partir de 17 ans, ce brevet de l'animation volontaire vous permet d'accompagner et d'encadrer des enfants et des adolescents, dans les accueils collectifs de mineurs, ou des adultes en situation de handicap. L'animateur peut travailler de manière occasionnelle, en centres de vacances et de loisirs, en colonies de vacances, en centres aérés et/ou en établissements pour les animations périscolaires.

Le BAFA permet

DE PRÉPARER L'ANIMATEUR À EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

D'ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.





COMMENT OBTENIR SON BAFA ?

Il se déroule en 3 étapes de formation, qui doivent être effectuées sur une période de 30 mois maximum.



Étape 1

- SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE
- 8 JOURS⁽¹⁾

Objectif

Vous préparer aux différents rôles et fonctions de l'animateur.

Contenu

- Découverte des activités manuelles, d'expression, du milieu, de jeux, de chants ;
- Pratique des activités, analyse et réflexion sur leur mise en place ;
- Échange et analyse sur la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, le rôle et les fonctions de l'animateur ;
- La gestion d'un groupe ;
- La vie collective et quotidienne ;
- La réglementation du secteur ;
- La sécurité.

Étape 2

- STAGE PRATIQUE
- 14 JOURS⁽¹⁾

Objectif

Vous placer en situation réelle d'animation, pour vous permettre de mettre en pratique tous les acquis de la session de formation générale. Ce stage doit être effectué dans un délai maximum de 18 mois après la première étape. Pour le valider, vous devez pouvoir justifier de 14 jours minimum.

Trouver son stage pratique

Vous pouvez postuler auprès de toutes les structures habilitées à l'accueil collectif des mineurs, par candidature spontanée, en précisant vos disponibilités et en joignant votre CV et une lettre de motivation.

Vous pouvez postuler sur nos centres UCPA. Votre candidature sera prioritaire si vous avez effectué votre session de formation générale avec nous. Néanmoins nous ne pouvons pas vous garantir qu'elle sera retenue, à la vue des nombreuses demandes que nous recevons.

Déposez votre candidature sur : <http://recrutanim.ucpa.asso.fr>

Étape 3

- SESSION D'APPROFONDISSEMENT
- 6 JOURS⁽¹⁾

- OU SESSION DE QUALIFICATION
- 8 JOURS⁽¹⁾

Objectif

Analyser votre stage pratique (difficultés, réussites, questionnements) et approfondir les réflexions, les techniques pour perfectionner votre rôle d'animateur.

Pour les qualifications, 2 jours complémentaires pour valider un savoir-faire technique et une capacité d'encadrement en toute autonomie dans une activité spécifique (voile, canoë-kayak, surveillance de baignades).

Contenu

Mettre en place un projet d'animation à partir d'une thématique. Certaines sessions de qualification requièrent une compétence ou un diplôme particulier.

Nous proposons plus de 30 thématiques que nous vous invitons à découvrir sur notre site internet.

CAS SPÉCIFIQUE

Vous êtes déjà titulaire du BAFA et souhaitez obtenir une qualification complémentaire : merci de cocher la case correspondante sur le dossier d'inscription et de joindre une copie de votre diplôme.



BAFD **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur**

Accessible à partir de 21 ans et indispensable pour diriger une équipe d'animation en centres de vacances ou de loisirs. Ce brevet permet de piloter un projet pédagogique tout en menant une expérience de direction.



LES CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 21 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale) et être titulaire :

- Soit du BAFA ;
- Soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, vous devez justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

À défaut de pouvoir répondre à ces conditions de qualification,

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, après avis du jury, peut néanmoins vous permettre de suivre la formation, à condition d'avoir plus de 21 ans et de justifier sur les deux dernières années de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs déclaré.

Le BAFD permet

DE PRÉPARER LE DIRECTEUR À EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

D'ACCOMPAGNER LE DIRECTEUR VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES

- Lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.



COMMENT OBTENIR SON BAFD ?

Il se déroule en 4 étapes à effectuer dans un délai de 4 années.



Étape 1

- SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE
- 9 JOURS⁽¹⁾

Objectif

Vous préparer aux différents rôles et fonctions de directeur en séjour de vacances et en accueil de loisirs.

Vous découvrirez

- La conception et la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- La préparation à l'animation et à la direction d'une équipe d'encadrement ;
- La gestion d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Étape 2

- 1^{er} STAGE PRATIQUE
- 14 JOURS⁽¹⁾

Objectif

À effectuer en France, dans les 18 mois suivant la session de formation générale. 14 jours minimum en deux fois maximum aussi bien en accueil de loisirs qu'en séjour de vacances, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme. Il peut être effectué en tant que directeur adjoint ou en tant que directeur. Il vise une mise en œuvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions.

Trouver son stage pratique

Vous devez adresser votre candidature à des structures de vacances et de loisirs, et postuler en tant que "directeur stagiaire".

Vous pouvez postuler à l'UCPA. Nous ne pouvons vous garantir que votre candidature sera retenue, néanmoins vous serez prioritaire si vous avez effectué votre stage de formation générale avec nous.

Déposez votre candidature sur : <http://recrutanim.ucpa.asso.fr>



Étape 3

- SESSION DE PERFECTIONNEMENT
- 6 JOURS⁽¹⁾

Objectif

Renforcer les acquis de formation.

Contenu

- Réflexion sur l'actualisation de la réglementation et les diverses conceptions éducatives et pédagogiques ;
- Aide individuelle pour faire évoluer le projet personnel de formation ;
- Outils pour l'élaboration du bilan de formation ;
- Rappel des notions abordées lors du 1^{er} stage de formation générale ;
- Retour critique sur les expériences de direction ;
- Échange puis positionnement sur des sujets d'actualité relatifs à la jeunesse.

Étape 4

- 2^{ème} STAGE PRATIQUE
- 14 JOURS⁽¹⁾

Conditions

Durée minimum de 14 jours. À effectuer en France, en deux fois maximum, aussi bien en accueil de loisirs, en séjour de vacances, en accueil de jeunes, ou en accueil de scoutisme.

Objectif

Perfectionner les compétences nécessaires pour exercer l'ensemble des fonctions. Il ne peut être réalisé que dans un poste de directeur. Pour postuler à l'UCPA, la procédure est la même que pour le stage pratique.

Bilan de formation

À chaque étape, vous devrez procéder à une évaluation personnelle qui contribuera à la rédaction de votre bilan de formation. Vous devrez envoyer ce bilan au service Jeunesse et Sports de votre région pour qu'il soit étudié par un jury.

Nous proposons un stage d'accompagnement à l'écriture de ce dossier. Renseignements et inscriptions sur notre site internet.

(1) Durée minimum



Comment vous inscrire à l'une de nos formations BAFA ou BAFD ?



1

Vérifiez que vous remplissez bien toutes les conditions d'accès à la formation souhaitée.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez créer votre espace personnel sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd pour obtenir votre numéro de candidat Jeunesse et Sports que vous devrez conserver tout au long de votre formation. Cet espace personnel vous permettra également de suivre chacune des étapes de votre formation ainsi que l'évolution de la validation de votre brevet qui vous sera délivré par les services Jeunesse et Sports.

2

Choisissez votre session en vous rendant sur notre site www.ucpa-formation.com. Vous y trouverez les :

- dates, lieux, thématiques, descriptifs, et tarifs ;
- informations d'accès ;
- informations utiles ;
- organismes auprès desquels obtenir des aides financières ;
- conditions générales d'inscription et d'assurance.

3

Renseignez-vous et inscrivez-vous

→ PAR TÉLÉPHONE

3260 dîtes **UCPA** Service 0,15 €/min • prix appel

Ou appelez le

0825 880 800 0,15 EUR TTC / MN

De 9 h à 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 19 h le samedi.

Nocturne le jeudi jusqu'à 22 h.

→ DANS L'UNE DE NOS AGENCES

■ ■ ■ **UCPA Paris**

12, rue des Halles - 75001 Paris

Du mardi au samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

■ ■ ■ **UCPA Lyon**

5, place Carnot - 69002 Lyon

Du mardi au samedi de 11 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

■ ■ ■ **UCPA Nantes**

4, allée Jean Bart - Cours des 50 Otages - 44000 Nantes

Du mardi au samedi de 11 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

→ PAR COURRIER

Complétez la fiche d'inscription ci-jointe et retournez-la à l'adresse indiquée, accompagnée de votre règlement.

UCPA - Service Jeunesse

**2, rue Professeur Zimmermann
69007 Lyon**

N.B. : Nous traitons les demandes d'inscription reçues par courrier à réception. Néanmoins, il arrive que toutes les places disponibles aient été vendues, entre la date d'envoi de votre dossier et sa date de réception. Nous vous invitons donc à privilégier les réservations auprès de notre centre d'appels ou dans l'une de nos agences pour bénéficier des réservations en temps réel.

Retrouvez toutes les informations relatives aux conditions générales d'inscription sur www.ucpa-formation.com, rubrique BAFA. Attention, pour toute inscription à un stage UCPA, seule la responsabilité civile est incluse. Partez l'esprit tranquille, souscrivez une assurance complémentaire auprès de votre assureur ou du partenaire de l'UCPA Mutuaide Assistance, filiale de Groupama.

Pour connaître les conditions générales d'assurances ou pour souscrire une assurance complémentaire : www.ucpa-formation.com, rubrique BAFA.

UCPASPORT VACANCES - Association loi 1901 à but non lucratif. L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics, entreprise solidaire, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédération sportive et partenaire de l'éducation nationale. Siret : 775 682 040 017 17 - APE : 9319Z - N°AF : IM075110249 - Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris - Garantie responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ IARD, 87 rue de Richelieu 75002 Paris - Coordonnées bancaires : Crédit Coopératif 42559 0005 41020015382 68 - Siège Social : 17, rue Rémy Dumoncel 75698 Paris Cedex 14 - Tél. : 01 45 87 45 87 - Fax : 01 45 87 45 88 - Site web : www.ucpa.com

Crédits photos : Vincent Colin - Étienne Lory - UCPA St-Lary - Paul Villecourt / outdoor-reporter.com - 2016_026 - Janvier 2017



- Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez **obligatoirement** créer votre espace personnel sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd pour obtenir un numéro de candidat.
- Précisez votre numéro de candidat Jeunesse et Sports

- Avez-vous réservé votre formation par téléphone auprès de nos services ?

 OUI NON

- Si oui, précisez votre N° de dossier client UCPA

À quelle formation souhaitez-vous vous inscrire ? COMPLÉTEZ ET COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

- Date de début

- BAFA**
- Formation générale
 - Approfondissement
 - Qualification
 - Qualification complémentaire

Thématique

- BAFD**
- Formation générale
 - Perfectionnement
 - Accompagnement au bilan de formation

- Recyclage surveillant de baignade**

- Lieu

→ Uniquement pour les inscriptions à un approfondissement ou à une qualification

- Date de formation générale

- Lieu

- Organisme

- Avez-vous effectué votre stage pratique de 14 jours ?

 OUI NON Prévu pour le

- Date

- Organisme

Renseignements personnels (stagiaire)

- Nom

- Prénom

- Date de naissance

- Âge Sexe F M

- Lieu de naissance

- Nationalité

- Adresse

- Code postal

- Ville

- Téléphone

- Portable

- E-mail

Cas d'urgence ACCIDENT, RENVOI ET RETOUR ANTICIPÉ

La personne à contacter en mon absence est :

Nom

Prénom

Lien de parenté

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél. portable

Tél. domicile

Tél. bureau

Droit à l'image POUR LES STAGIAIRES MINEURS

L'UCPA peut être amenée à prendre des photographies ou des vidéos des enfants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous les supports de communication sans limite de temps ni de lieu. L'UCPA se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos à l'ensemble de ses filiales qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions. Si vous ne souhaitez pas être pris en photographie ou en vidéo au cours de votre séjour, nous vous remercions de faire rédiger une lettre par vos parents indiquant votre refus. Cette lettre devra être adressée à : **UCPA - Service Jeunesse 2, rue Professeur Zimmermann - 69007 LYON**



Modalités de règlement

- Toute inscription doit être accompagnée du versement, d'un acompte de 30% si le stage débute dans plus de 31 jours, ou du montant total à moins de 31 jours. Vous avez la possibilité de régler en chèques ANCV jusqu'à 70% du prix du stage (dans ce cas et par mesure de précaution, nous vous invitons à nous retourner votre dossier en courrier recommandé R3).
- Si vous avez souscrit à l'assurance facultative, n'oubliez pas d'ajouter le montant correspondant à votre règlement.

J'ai réglé par carte bancaire le montant de €

Je règle par chèque bancaire le montant de €

Je règle par chèques ANCV le montant de €

Je bénéficie d'une prise en charge (joindre le justificatif) :

Organisme financeur montant €

Pièces obligatoires à joindre au dossier

- La présente fiche d'inscription recto-verso dûment complétée et signée.
- **Uniquement pour les inscriptions à une qualification voile, kayak, ou surveillant de baignade**, vous devez joindre en plus, une attestation de capacité à nager un 100 m nage libre, départ plongé. Cette attestation est gratuite, renseignez-vous auprès de votre piscine habituelle.
- **Uniquement pour les inscriptions à une qualification surveillant de baignade**, vous devez joindre en plus, la photocopie de votre diplôme du PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (si vous ne l'avez pas encore passé, renseignez-vous auprès des Sapeurs-Pompiers ou de la Croix-Rouge).
- **Uniquement pour les inscriptions au BAFD**, vous devez joindre en plus, la photocopie de votre diplôme du BAFA, ou les justificatifs d'accès à cette formation.
- **Pour l'inscription à une qualification complémentaire ou à un recyclage**, vous devez joindre une photocopie de votre diplôme BAFA.

POUR LES STAGIAIRES MINEURS, À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

Renseignements médicaux

Je soussigné(e), Mme, Mr
certifie que mon enfant, Nom
& Prénom
Né(e) le Sexe

est à jour de toutes les vaccinations obligatoires et est à ce jour apte à la vie en collectivité.

SI LE STAGIAIRE N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite), JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA VIE EN COLLECTIVITÉ.
ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

Maladies déjà contractées (faites une croix dans la ou les cases correspondantes)

- Scarlatine Oïte Rougeole Rubéole Angine
 Rhumatismes Oreillons Coqueluche Varicelle
 Autres maladies

Le stagiaire suit-il actuellement un traitement ?

- OUI* NON Si oui, lequel

*Si oui : pour les mineurs joignez, dans le bagage, l'ordonnance et les médicaments dans leurs emballages d'origine.

Le stagiaire est-il concerné par des allergies de type :

- Alimentaire** Médicamenteuse Asthme Autres

Précisez

**Allergies alimentaires : afin de garantir la sécurité du mineur, le stagiaire concerné par des allergies alimentaires spécifiques, requiert la mise en place d'un accompagnement et de procédures personnalisées. Si votre enfant est concerné par une ou plusieurs allergies alimentaires, vous devez en informer l'UCPA dans les plus brefs délais dès réception du présent document. Pour nous en informer, vous pouvez le faire par e-mail à l'adresse suivante : ucpa-formation@ucpa.asso.fr en précisant impérativement : votre n° de dossier, le nom/ prénom de l'enfant et la liste des aliments auxquels votre enfant est allergique et qui nécessite un suivi personnalisé pendant le séjour.

Autorisation de soins médicaux

Je soussigné(e), personne exerçant l'autorité parentale,
Nom
Prénom
Adresse
Code postal Ville

Pays

Tél. portable

Tél. domicile

Tél. bureau

E-mail

N° de sécurité sociale

Adresse de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

autorise les responsables de l'UCPA à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave après consultation d'un praticien, au mineur :

- Nom
Prénom
- Je m'engage à rembourser à l'UCPA l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour son compte ;
 - J'autorise la personne mentionnée précédemment à accueillir mon enfant dans le cas d'un renvoi, si je suis empêché(e) ;
 - Je certifie avoir pris connaissance du programme et des activités prévues lors du séjour et autorise mon enfant à pratiquer cette/ ces activité(s) ;
 - Je certifie avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales d'inscription et d'assurances et des modalités d'inscription particulières en cas d'allergies ou de traitement médical nécessitant un suivi personnalisé.

Signature obligatoire du représentant légal

Je soussigné(e), Mme, Mr

certifie avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales et particulières d'inscription, d'annulation et d'assurances de l'UCPA.

Date

Signature